



La détention comme seul moyen d'accéder à un traitement du VIH

Cas 539 / 04.11.2025

Mots-clés : précarité, accès aux soins, LGBTIQ+, détention

Personne concernée (*Prénom fictif): Karim*

Origine : Algérie

Statut : aucun

Résumé du cas

Karim*, ressortissant algérien, arrive en Suisse à l'été 2023 pour y demander l'asile. Il possède un titre de séjour en France, mais craint des représailles de la part de sa famille et de sa communauté en raison de son orientation sexuelle et de sa dysphorie de genre. En octobre, le SEM refuse d'entrer en matière sur sa demande.

Agé de 41 ans, il a besoin d'un traitement pour des infections par le VIH. Il souffre en outre de dépendances multiples et de troubles psychiatriques avec trouble de la personnalité. Ne supportant pas de vivre en foyer, il se retrouve à la rue, et perd son affiliation à l'assurance-maladie.

La dépendance de Karim* est prise en charge pendant plus d'un an au service de médecine des addictions mais les médecins sont dans l'impossibilité de mettre en place le traitement contre le HIV en l'absence d'assurance maladie et donc avec impossibilité d'en assumer le coût (d'environ 1'000 chf/mois). Une affiliation d'office à l'assurance s'avère impossible, notamment en raison de son statut de séjour français qui lui ouvre les droits sociaux en France.

Apprenant que seule une incarcération pourrait lui permettre de bénéficier du traitement dont il a besoin, Karim* accumule les délits mineurs et se fait placer en détention en été 2024, et commence son traitement. À sa sortie quelques mois plus tard, il est perdu de vue.

Questions soulevées

- Comment se fait-il qu'une personne atteinte d'une infection grave et ne pouvant pas se rendre dans le pays de son titre de séjour n'ait pas d'autre solution pour se faire soigner que de se faire placer en détention ?
- Comment est-il possible qu'un traitement soit refusé en raison d'un manque de moyens financier?

Signalé par : Département Vulnérabilités et médecine sociale du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)